

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION GESTION DU SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET DES OUVRAGES ANNEXES DE LA COMMUNAUTE URBAINE POUR LES COMMUNES D'ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, MEDAN, ORGEVAL (EN PARTIE), POISSY, TRIEL- SUR-SEINE ET VILLENES-SUR-SEINE : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 08/12/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 21/12/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 109

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude
GARAY François a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara

LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à BRUSSEAU Pascal
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MERY Françoise-Guylaine a donné pouvoir à BARRON Philippe
MULLER Guy a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

Absent(s) non représenté(s) : 2

BORDG Michaël, KHARJA Latifa

Absent(s) non excusé(s) : 3

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

126 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURSPRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

2 CONTRE :

ESCRIBANO-OBEJO Maria, VIREY Louis-Armand

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, MINARIK Annie, NAUTH Cyril

5 NE PREND PAS PART :

CHARBIT Jean-Christophe, DUMOULIN Pierre-Yves, NEDJAR Djamel, PRELOT Charles, SAINZ Luis

EXPOSÉ

Par délibération en date du 24 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le principe de la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie), Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine.

Le contrat est d'une durée de six ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 février 2023 avec une date limite de remise des offres portée au 5 mai 2023.

Une seule entreprise a remis une offre : la société Suez Eau France.

Le 17 mai 2023, la commission de délégation de service public s'est réunie afin d'analyser et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Au vu de cet avis, l'offre de la société Suez Eau France est analysée.

Le 21 juin 2023, la commission de délégation de service public s'est réunie afin d'émettre un avis préalable à la mise en œuvre des négociations.

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec la société Suez Eau France.

A leur terme, la société Suez Eau France a remis une offre finale.

Il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'offre de base qui répond aux critères fixés au règlement de la consultation hiérarchisés classés dans l'ordre décroissant d'importance, à savoir :

- les conditions techniques au regard :
 - des conditions d'exploitations techniques du service public de l'assainissement collectif,
 - des conditions d'exploitations techniques du service public des eaux pluviales urbaines,
 - du niveau de performance proposé pour chacun des services,
 - de la gestion patrimoniale des services,
 - de la qualité des avants projets en matière de travaux neufs proposés par la Communauté urbaine,
 - de la qualité du système d'information et ses fonctionnalités,
 - de la qualité de la gestion de crise et d'astreinte,
 - des engagements en matière de développement durable et d'insertion.
- les conditions financières de l'exécution du contrat appréciées au regard :
 - de l'ensemble des tarifs proposés dans le cadre de la grille tarifaire du service,
 - de la stabilité des prix,
 - du niveau des tarifs proposés au bordereau des prix unitaires,
 - de l'équilibre économique et de la cohérence globale du compte d'exploitation prévisionnel et des éléments comptables présentés.
- la gouvernance et la transparence au regard :
 - des liens entretenus avec le concédant tout au long du contrat : circuits de communication, des conseil et assistance, modalités de reporting,
 - de l'autonomie du concédant dans l'accessibilité aux données de toutes nature,
 - de la transparence technique et financière.
- le service à l'utilisateur au regard :
 - des engagements de qualité de service vis-à-vis des usagers,
 - de l'accueil et relations clientèles,
 - des mesures de satisfaction et réclamations,
 - des engagements de performances.

Le rapport joint à la présente délibération présente une analyse détaillée et motivée de l'offre du candidat. Cette dernière fait apparaître que l'offre de base de la société Suez Eau France répond de manière satisfaisante ou très satisfaisante à l'ensemble des critères.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de désigner la société Suez Eau France en qualité de délégataire pour la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie),

Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

- d'approuver le contrat de délégation de service public, offre de base, pour la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie), Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine correspondant,

- d'autoriser le Président à signer ledit contrat,

- d'ajouter que les crédits seront imputés sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, au budget général cycle de l'eau, pour un montant annuel de 205 877 € HT, soit 226 464,70 € TTC au chapitre 011, article 615232, fonction 811 et au budget annexe assainissement pour un montant total sur la durée du contrat de 3,6 M€ HT (400 k€ HT en 2024, 500 k€ HT en 2025, 600 k€ HT en 2026, 700 k€ HT par an entre 2027 et 2029), soit 4,32 M€ TTC au chapitre 23, article 2315, antenne 811204. Il est à noter que, s'agissant des eaux usées, la redevance est perçue sur la facture d'eau des abonnés.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.3111-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le projet de contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie), Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine,

VU le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

VU l'avis émis par la commission de délégation de service public, réunie les 7 et 14 septembre 2022,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - COM4_Vie quotidienne le 05 décembre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : DESIGNE la société Suez Eau France en qualité de délégataire pour la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie), Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat de délégation de service public, offre de base, pour la gestion du service public d'exploitation du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes de la Communauté urbaine pour les communes d'Andrésey, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Médan, Orgeval (en partie), Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-sur-Seine correspondant.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, au budget général cycle de l'eau, pour un montant annuel de 205 877 € HT (deux-cent-cinq-mille-huit-cent-soixante-dix-sept euros), soit 226 464,70 € TTC (deux-cent-vingt-six-mille-quatre-cent-soixante-quatre euros soixante-dix centimes) au chapitre 011, article 615232, fonction 811 et au budget annexe assainissement pour un montant total sur la durée du contrat de 3,6 M€ HT (400 k€ HT en 2024, 500 k€ HT en 2025, 600 k€ HT en 2026, 700 k€ HT par an entre 2027 et 2029), soit 4,32 M€ TTC (quatre-millions euros et trente-deux centimes) au chapitre 23, article 2315, antenna 811204. Il est à noter que, s'agissant des eaux usées, la redevance est perçue sur la facture d'eau des abonnés.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 14 décembre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile